

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation 29-juil.-2014 Date de révision 13-mai-2015 Numéro de révision 1

1. Identification

Nom du produit Phosphate buffered formalin, 20%

Cat No.: 23-751-800

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Pas d'information disponible Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité

Entreprise

Richard Allan Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

4481 Campus Drive Kalamazoo, MI 49008 Tel: (800) 522-7270 Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec US: (800) 424-9300 Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Liquides inflammables Catégorie 4 Catégorie 4 Toxicité orale aiguë Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1 B Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Cancérogénicité Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 1

unique)

Organes cibles - Appareil respiratoire, Système nerveux central.

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée) Catégorie 2

Organes cibles - Rein, Foie, rate, Sang.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Liquide combustible
Nocif en cas d'ingestion
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Peut provoquer une allergie cutanée
Nocif par inhalation

Peut provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Tenir au frais

Intervention

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Ingestion

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

Incendie

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Autres dangers

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|-----------|-----------|------------|
| Water | 7732-18-5 | 87.6+ |

| Formaldehyde | 50-00-0 | 7.4 |
|-----------------------------|-----------|-------|
| Methyl alcohol | 67-56-1 | 3.0 |
| Sodium phosphate, monobasic | 7558-80-7 | < 1.0 |
| Sodium phosphate dibasic | 7558-79-4 | < 1.0 |

4. Premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Montrer cette fiche technique de

santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas

pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; mettre en place une respiration artificielle à l'aide d'un dispositif médical de respiration. Une consultation

médicale immédiate est requise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Peut causer une réaction

cutanée allergique. Difficultés respiratoires. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation: Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des

vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du

bioxyde de carbone. Utilisation:. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau

pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 85 °C / 185 °F

Méthode - Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Supérieures Inférieure Aucune donnée disponible

Inférieure Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Matière combustible. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Méthanol Formaldéhyde

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

SantéInflammabilitéInstabilitéDangers physiques320N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidental

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Faire

attention au retour de flamme.

Précautions environnementales Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. Ne doit pas être rejeté dans

l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en

toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Absorber avec une matière absorbante inerte. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder dans des contenants fermés

appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection personnelle. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Faire attention au retour de flamme.

la peau ou les vetements. Faire attention au retour de namme.

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de

la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans des contenants correctement

étiquetés.

8. Mesures de contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

| Composant | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|----------------|---------------------------------------|--|--|
| Formaldehyde | Ceiling: 0.3 ppm | (Vacated) TWA: 3 ppm (Vacated) STEL: 10 ppm (Vacated) Ceiling: 5 ppm TWA: 0.75 ppm STEL: 2 ppm | IDLH: 20 ppm TWA: 0.016 ppm Ceiling: 0.1 ppm |
| Methyl alcohol | TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin | (Vacated) TWA: 200 ppm (Vacated) TWA: 260 mg/m³ (Vacated) STEL: 250 ppm (Vacated) STEL: 325 mg/m³ Skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ | IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m³ |

| Composant | omposant Quebec Mexico OEL (TWA) | | Ontario TWAEV | | |
|----------------|--|--|---------------------------------------|--|--|
| Formaldehyde | Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ | Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m ³ | STEL: 1.0 ppm CEV: 1.5 ppm | | |
| Methyl alcohol | TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ Skin | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 310 mg/m³ | TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin | | |

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que

les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, **Protection respiratoire**

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement,

les locaux et les vêtements de travail.

Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide clair **Aspect** piquant Odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible рΗ Aucun renseignement disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible

Aucun renseignement disponible °C Point/intervalle d'ébullition

85 °C / 185 °F Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur > 1 Aucun renseignement disponible

Densité relative

Solubilité Coefficient de partage octanol: eau Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité

~ 1.07

Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Aucun connu suivant les informations fournies. Danger de réaction

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Chauffé en présence d'air.

Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes, Métaux, Anhydrides acides, Chlorures Matières incompatibles

d'acide

Produits de décomposition Monoxyde de carbone, Méthanol, Formaldéhyde

dangereux

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit Catégorie 4. ATE = 300 - 2000 mg/kg.

DL50 par voie orale DL50 par voie cutanée

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Vapeur CL50

Catégorie 4. ATE = 10 - 20 mg/l.

Renseignements sur les

composants

| Composant | DL50 orale | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|-----------------------------|------------------|---------------------|--|
| Formaldehyde | 500 mg/kg (Rat) | 270 mg/kg (Rabbit) | 0.578 mg/L (Rat) 4 h |
| Methyl alcohol | 6200 mg/kg (Rat) | 15800 mg/kg(Rabbit) | 64000 ppm (Rat) 4 h 83.2 mg/L (Rat) 4 h |
| Sodium phosphate, monobasic | 8290 mg/kg (Rat) | 7940 mg/kg (Rabbit) | N'est pas classée |
| Sodium phosphate dibasic | 17 g/kg (Rat) | N'est pas classée | N'est pas classée |

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant | No. CAS | CIRC | NTP | ACGIH | OSHA | Mexique |
|-----------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Water | Vater 7732-18-5 N'est pas clas | | N'est pas classée | N'est pas classée | N'est pas classée | N'est pas classée |
| Formaldehyde | 50-00-0 | Group 1 | Known | A2 | Х | A2 |
| Methyl alcohol | 67-56-1 | N'est pas classée |
| Sodium phosphate, monobasic | 7558-80-7 | N'est pas classée |
| Sodium phosphate dibasic | 7558-79-4 | N'est pas classée |

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

NTP: (National Toxicity Program)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Effets mutagènes Des effets mutagènes ont eut lieu sur des êtres humains.

Effets sur la reproduction Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de

laboratoire.

Effets sur le développement Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.

Tératogénicité Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux.

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée

Appareil respiratoire Système nerveux central

Rein Foie rate Sang

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation: Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée.

démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les

pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des

maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastes

Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux. Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

12. Données écologiques

Écotoxicité

.

| Composant | Algue d'eau douce | Poisson d'eau douce | Microtox | Puce d'eau |
|----------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Formaldehyde | N'est pas classée | Leuciscus idus: LC50 = 15 | N'est pas classée | EC50 = 20 mg/L 96h |
| | - | mg/L 96h | | EC50 = 2 mg/L 48h |
| Methyl alcohol | N'est pas classée | Pimephales promelas: LC50 | EC50 = 39000 mg/L 25 min | EC50 > 10000 mg/L 24h |
| | · | > 10000 mg/L 96h | EC50 = 40000 mg/L 15 min | |
| | | | EC50 = 43000 mg/L 5 min | |

Persistance et dégradabilité Bioaccumulation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible.

Mobilité Soluble dans l'eau.

| Composant | log Pow |
|----------------|---------|
| Formaldehyde | -0.35 |
| Methyl alcohol | -0.74 |

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

| Composant | RCRA - déchets de série U | RCRA - déchets de série P |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Formaldehyde - 50-00-0 | U122 | - |
| Methyl alcohol - 67-56-1 | U154 | - |

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN333

Nom officiel d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.

Classe de danger

9

TMD

No ONU

UN3334

Nom officiel d'expédition

AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.

Classe de danger

9

IATA

No ONU UN3334

Nom officiel d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.

Classe de danger

IMDG/IMO

No ONU UN333

Nom officiel d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.

Classe de danger 9

15. Informations sur le réglementation

Inventaires internationaux

| Composant | TSCA | DSL | NDSL | EINECS | ELINCS | NLP | PICCS | ENCS | AICS | IECSC | KECL |
|--------------------------------|------|-----|------|-----------|--------|-----|-------|------|------|-------|------|
| Water | Х | Х | - | 231-791-2 | - | | Х | - | Χ | Х | Х |
| Formaldehyde | Х | Х | - | 200-001-8 | - | | Χ | Χ | Χ | Χ | Χ |
| Methyl alcohol | Х | Х | - | 200-659-6 | - | | Х | Χ | Х | Х | Х |
| Sodium phosphate, monobasic | Х | Х | - | 231-449-2 | - | | Х | Х | Х | Х | Х |
| Sodium phosphate dibasic | Х | Х | - | 231-448-7 | - | | Х | Х | Х | Х | Х |

Légende:

- X Inscrit
- E Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.
- F Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.
- N Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.
- P Indicates a commenced PMN substance
- R Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.
- S Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule
- T Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.
- XU Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B).
- Y1 Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.
- Y2 Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

Réglementations fédérales des Etats-Unis

TSCA 12(b)

Non applicable

SARA 313

| Composant | No. CAS | % en poids | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|----------------|---------|------------|-------------------------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | 7.4 | 0.1 |
| Methyl alcohol | 67-56-1 | 3.0 | 1.0 |

Classification de danger SARA 311/312

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieOuiRisque d'échappement soudain de la pressionNonDanger de réactionNon

Loi sur la protection de l'eau (Clean

Water Act)

| Composant | CWA - Substances dangereuses | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires |
|--------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Formaldehyde | X | 100 lb | - | - |
| Sodium phosphate dibasic | X | 5000 lb | - | - |

Loi sur la qualité de l'air

| Composant Données du HAPS | Classe 1 Agents | Classe 2 Agents |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
|---------------------------|-----------------|-----------------|

Phosphate buffered formalin, 20%

| | | d'appauvrissement de l'ozone | d'appauvrissement de l'ozone |
|----------------|---|------------------------------|------------------------------|
| Formaldehyde | X | | - |
| Methyl alcohol | Х | | - |

OSHA Sécurité et administration de la santé au travail

Non applicable

| Composant | Specifically Regulated Chemicals | Highly Hazardous Chemicals |
|--------------|----------------------------------|----------------------------|
| Formaldehyde | 2 ppm STEL | TQ: 1000 lb |
| | 0.5 ppm Action Level | |
| | 0.75 ppm TWA | |

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

| Composant | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA EHS RQs |
|--------------------------|--|----------------|
| Formaldehyde | 100 lb | 100 lb |
| Methyl alcohol | 5000 lb | - |
| Sodium phosphate dibasic | 5000 lb | - |

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

| Composant | No. CAS | Prop. 65 de la Californie | Prop 65 NSRL | Catégorie |
|----------------|---------|---------------------------|--------------|---------------|
| Formaldehyde | 50-00-0 | Carcinogen | 40 μg/day | Carcinogen |
| Methyl alcohol | 67-56-1 | Developmental | - | Developmental |

État-RTK

| Composant | Massachusetts | New Jersey | Pennsylvanie | Illinois | Rhode Island |
|--------------------------|---------------|------------|--------------|----------|--------------|
| Water | - | - | X | - | - |
| Formaldehyde | X | Х | X | X | X |
| Methyl alcohol | X | X | X | X | X |
| Sodium phosphate dibasic | Х | Х | Х | - | - |

U.S. Department of Transportation

Quantité à signaler (RQ): Y
Polluant marin du DOT N
DOT Severe Marine Pollutant N

Department of Homeland Security des États-Unis

Ce produit contient les substances chimiques DHS suivante:.

| Composant | DHS Chemical Facility Anti-Terrorism Standard |
|-----------------------------|---|
| Formaldehyde | 11250 lb STQ (solution) |
| Sodium phosphate, monobasic | 2000 lb STQ |

Autres réglementations

internationales

Mexique - Classe

Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

D1B Matières toxiques E Matière corrosive D2A Matériaux très toxiques B3 Liquide combustible



16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Richard Allan Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

Tel: (800) 522-7270

Date de préparation29-juil.-2014Date de révision13-mai-2015Date d'impression13-mai-2015

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer au standard US OSHA Hazcom 2012

remplaçant la législation en vigueur en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 afin de s'aligner sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de FDS